

## 12. IP-SUISSE fruits de table 2021

Nom	Prénom	N° Agrosolution	
Adresse	NPA	Lieu	Canton
Téléphone	N° BDTA	N° cantonal d'exploitation	



Statut:

- Rempli  
 pas rempli  
 pas contrôlé  
 pas applicable  
 existant

<input type="checkbox"/> Notification	
<input type="checkbox"/> Avertissement	
<input type="checkbox"/> Exclusion	

Parcelle(s)	Variété(s)	Surface en ares

Commenté [HS1]: Im KontrollApp zusätzliches Eingabefeld machen mit Angabe Sorte und Flächen

### 1.2 Exigences de base

1.2.1	L'exploitation respecte les exigences PER	<input type="checkbox"/>	
-------	---	--------------------------	--

### 12.1 Exigences générales IP-SUISSE fruits à pépins de table

12.1.1	Au moins une variété résistante à la tavelure ou tolérante au feu bactérien (fruits à pépins) doit être cultivée sur au moins 5 % de la surface IP-SUISSE inscrite quelque part sur l'exploitation.	<input type="checkbox"/>	Variété(s):
12.1.2	Sur les surfaces IP-SUISSE l'utilisation d'herbicides chimiques-synthétiques est interdite.	<input type="checkbox"/>	Le seul produit non-chimique-synthétique homologué est Natrel (acide pélargonique)
12.1.3	Sur les surfaces IP-SUISSE l'utilisation d'insecticides contenant les substances actives suivantes est interdite: Chlorpyrifos éthyle, Chlorpyrifos méthyle, Imidaclopride et Thiaméthoxame.	<input type="checkbox"/>	
12.1.4	Sur les surfaces IP-SUISSE l'utilisation de produits phytosanitaires suivants présentant un potentiel de risque particulier (selon liste du plan d'action produits phytosanitaires OFAG) est interdite: Agroseller Tebufenpyrad, Arabella, Avatar, Bornéo, Chorus, Chorus 50 WG, Danitron, Kiron, Masai 20 WP, Pirox 5, Prodigy, Pyrinx M 22, Rondo Sky, Runner 2 F, Sercadis, Star Fenpyroximat, Switch et Zenar.	<input type="checkbox"/>	
12.1.5	À partir de la fin de la phase primaire de tavelure, sont utilisés uniquement des insecticides et fongicides biologiques sur les surfaces IP-SUISSE.	<input type="checkbox"/>	Date de conversion:
12.1.6	Au moins une technique de confusion ou des virus de granuloze sont utilisés sur les surfaces IP-SUISSE.	<input type="checkbox"/>	
12.1.7	L'utilisation de buses anti-dérives est obligatoire, s'il n'y a pas de filet anti grêle (protection des intempéries) sur les surfaces IP-SUISSE.	<input type="checkbox"/>	

### Remarques:


Le/la producteur/trice renonce au contrôle et sort du programme IP-SUISSE fruits de table, il reste cependant membre et reçoit les vignettes AQ-viande (pour autant qu'il existe un contrôle des exigences de base antérieur à 4 ans).

Le /la producteur/trice renonce au contrôle et sort de l'ensemble de la production sous label IPS (incl. AQ-viande, exigences de base et tous les autres programmes IP-SUISSE).

Le/la producteur/trice certifie par sa signature son auto-déclaration et atteste également l'authenticité des données de cette checkliste. Le producteur peut exiger un nouveau contrôle par l'organisme de contrôle compétent, ceci dans les 3 jours ouvrables. Les éventuelles autres remarques sont l'affaire du mandant.

Date du contrôle	Signature du / de la producteur/trice	Signature du contrôleur et tél.	Identification de l'organe de contrôle

Agrosolution SA, Jordils 5, 1001 Lausanne  
 Tél 021 / 601 88 08 ; Fax 021 / 601 88 10

Agrosolution SA:  
 Organe de contrôle:  
 Producteur/trice:

Original  
 Copie  
 Copie

© agrosolution 2021